



Commune de Cressier

Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 27 mai 2025

Présidence : David Humair Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 68

Presse : Mme Carine Meier, Freiburger Nachrichten et Murtenbieter

David Humair salue les citoyennes et citoyens de Cressier venus ce soir pour cette 9^{ème} Assemblée communale de la législature. Il les remercie chaleureusement de s'être déplacés par cette belle soirée de printemps ensoleillée pour accomplir leur devoir civique. Il tient à saluer Madame Carine Meier pour le Freiburger Nachrichten et le Murtenbieter. Il profite de cette assemblée pour présenter et souhaiter la bienvenue à Madame Sandra Loup, qui remplacera Madame Sylvie Staehlin qui, ce soir, présentera les comptes de la commune pour la dernière fois avant de prendre une retraite bien méritée.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 20 du 16 mai 2025, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages.

Il est annoncé que l'Assemblée communale est enregistrée et que les personnes prenant la parole sont priées d'attendre le micro et de s'annoncer pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat :

- Monsieur Flavien Morandi
- Monsieur Daniel Muller

Le Syndic remercie ces deux personnes d'avoir accepté leur mission.

Le nombre de personnes est de 68 au total.

Avant de commencer l'Assemblée, **David Humair** prend la parole en ces termes :

Chères citoyennes, chers citoyens, je suis très heureux de vous accueillir ce soir à notre Assemblée communale et je tiens tout particulièrement à saluer la présence de nouveaux visages parmi nous. Votre participation est précieuse, c'est elle qui donne tout son sens à la vie démocratique locale. Nous sommes réunis aujourd'hui pour la présentation des comptes communaux et je suis heureux de vous annoncer qu'ils sont bons. Ceci sera vu en détail tout à l'heure.

Cette situation saine reflète une gestion rigoureuse, responsable et transparente menée dans l'intérêt de toutes et tous. C'est aussi le fruit du travail constant et de qualité de notre personnel communal que je tiens ici à remercier chaleureusement, ainsi que de l'implication des conseillers communaux dont l'engagement ne faiblit pas. La majorité des membres, dont j'ai l'honneur de représenter, remplit leurs devoirs civiques avec sérieux et constance. Nous agissons chaque jour pour le bien de la commune dans un esprit de service public, de respect et de dialogue. Cela étant dit, et je tiens à insister, je le mentionne à chaque fois dans le Cressia'quoi ?, je me dois d'évoquer certaines attitudes regrettables que nous ne pouvons plus ignorer.



Commune de Cressier

Trop de dossiers sont ralentis parce qu'ils traînent sans raison valable. Et cela concerne à peu près tous les dossiers qui arrivent au Conseil communal. Trop de convocations restent sans réponse, des taxes impayées... Et puis pour ma part, la quintessence de tout ça, le dépôt sauvage des déchets. Il faut bien se rendre compte que cela a un impact sur la vie de la communauté, surtout par rapport à ceux qui font bien leur tâche de citoyen. Il est de notre responsabilité à tous de participer à la bonne marche de la commune et cela commence par le respect des règles.

Je forme le vœu que notre Assemblée de ce soir soit placée sous le signe du dialogue constructif, de la clarté et de la responsabilité partagée. Merci à toutes et tous pour votre présence et votre attention.

L'ordre du jour est énoncé :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 3 décembre 2024
2. Comptes 2024
 - 2.1 compte de résultats
 - 2.2 compte des investissements
 - 2.3 bilan
 - 2.4 rapport de gestion – synthèse des indicateurs financiers
 - 2.5 rapport de la commission financière
3. Crédit d'engagement 2025
 - 3.1. Etude de faisabilité et projet d'ouvrage – Bâtiment Route de la Gare 10-12
4. Divers

David Humair demande si quelqu'un souhaite modifier l'ordre du jour.

Aucune remarque, ni question n'étant formulée, l'Assemblée est déclarée ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2024

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

David Humair demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2024

2.1 Compte de résultats

David Humair présente, dans les grandes lignes, les comptes de fonctionnement par chapitres sur les différences avec le budget 2024 et donne quelques informations.



Commune de Cressier

Le budget 2024 prévoyait un excédent de charge à hauteur de CHF 324'916.10.

Le compte de résultat présente un excédent de CHF 428'184.07 soit une différence de CHF 753'100.17 qui peut être reconstituée comme suit :

Chapitres	Comptes 2024		Budget 2024		Différences	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	870 462.94	366 765.55	947 785.85	366 535.70	-77 322.91	229.85
1 Ordre public	130 316.45	17 511.15	158 299.10	6 350.00	-27 982.65	11 161.15
2 Enseignement et formation	1 936 921.60	480 225.45	1 887 734.30	467 999.45	49 187.30	12 226.00
3 Culte, Culture et Loisir	152 225.60	4 632.25	173 214.00	4 036.00	-20 988.40	596.25
4 Santé	510 314.65	20 896.70	525 131.60	5 360.35	-14 816.95	15 536.35
5 Affaires sociales	495 536.30	9 721.70	485 742.00	1 000.00	9 794.30	8 721.70
6 Transport et communication	506 258.50	13 790.70	562 140.65	13 416.40	-55 882.15	374.30
7 Protection - Aménagement de l'environnement	705 916.70	619 235.80	679 526.50	571 357.30	26 390.20	47 878.50
8 Economie	165 603.75	141 594.40	189 242.95	102 296.15	-23 639.20	39 298.25
9 Finances et impôts	268 380.99	4 495 747.85	276 316.00	4 021 865.50	-7 935.01	473 882.35
Excédent de charges	5 741 937.48 428 184.07	6 170 121.55	5 885 132.95	5 560 216.85 -324 916.10	-143 195.47	609 904.70

Commentaires par chapitres

Généralité

Le Conseil communal a tenu compte des remarques contenues dans le rapport 2023 de la fiduciaire. Une provision sur les prestations du personnel a été constituée et une systématique d'évaluation des débiteurs douteux a été mise en place.

Au niveau des produits on enregistre :

- plusieurs décomptes et remboursements de tiers ;
- les impôts des années précédentes des personnes physiques qui ne figurent pas au budget ;
- des impôts spéciaux dont notamment la poursuite de la compensation pour la réforme fiscale.

0 Administration générale

Un montant d'indemnités pour cas de maladie a été comptabilisé.

Les charges pour les sous-chapitres Législatif/Exécutif sont moins élevées comme les cotisations patronales.

Les bâtiments communaux

Les réparations prévues au four communal n'ont pas été effectuées – CHF 15'000.00.

Centre-Village : il est occupé à 100%.

1 Ordre et sécurité publics – défense

Le Centre de renfort des pompiers a été vendu, les amortissements disparaissent.

Un solde en notre faveur nous a été versé par l'Association des pompiers du Lac qui n'existe plus.



Commune de Cressier

2 Formation

L'école primaire présente un excédent de charges de CHF 20'300.00 qui résulte surtout des salaires d'enseignants plus élevés.

Pour le Corm, cycle d'orientation, il s'agit de CHF 14'771.00.

3 Culture, sports et loisirs

Dans l'ensemble, la culture et les loisirs ont généré moins d'engagement financier que prévu.

4 Santé

Ce chapitre est principalement constitué de charges liées. Les budgets sont tenus. Les différences entre les produits et les charges s'annulent.

5 Prévoyance sociale

Ce chapitre est principalement constitué de charges liées. Les budgets sont tenus. Les différences entre les produits et les charges s'annulent.

Un seul sous-chapitre a évolué, celui des structures d'accueil extrafamilial de jour. La demande de place de jour a augmenté et les subventions attribuées sont plus élevées.

6 Trafic et télécommunication

Il avait été envisagé d'acquérir un épaveuse à hauteur de CHF 15'000.00. Le choix s'est porté sur une machine dont le prix dépassait le seuil d'activation d'investissement ; le montant a donc passé dans les comptes y relatifs.

Les frais annoncés pour l'entretien des routes est moindre comme pour le poste d'acquisition de matériel. L'électricité est plus élevée – évolution des prix oblige.

7 Protection de l'environnement – aménagement du territoire

71 Approvisionnement en eau potable

Le chapitre doit être équilibré.

Le charbon actif : changement 3 à 2 fois par année.

Divers achats prévus n'ont pas été nécessaires.

Concession pour le captage de Groetschlemy nous a été délivré : émolument cantonal CHF 2'100.00.

Traitement communal des eaux usées

Le compte est équilibré selon la loi.

Cette année aussi la réserve pour l'équilibre du compte a généré un prélèvement.

Des travaux supplémentaires ont été entrepris par l'Association Obere Bibera et figurent dans le décompte final.

Gestion communale des déchets

La couverture est de 70.22 %.

74 Aménagement et endiguement

Le budget est respecté. La différence se situe dans l'entretien des ruisseaux qui est en lien avec le site pollué (investissement).



8 Economie

Chemins AF : les amortissements sont compris dans le chapitre 6 des voies de communication mais figurent encore au budget du chapitre 8.

L'entretien des chemins AF a généré plus de frais que prévu, les castors ont provoqué des dégâts qui se montent env. à CHF 15'000.00.

8790 Chauffage à distance

Selon décision du Conseil communal le calcul de la vente de chaleur s'effectue sur les coûts réels avec amortissements des installations. Cette procédure sera appliquée chaque année.

9 Impôts et finances

Le compte pertes sur créances effectives est en négatif, le Conseil communal ayant décidé de dissoudre une partie de la provision sur débiteurs à hauteur de CHF 40'000.00. Initialement le compte présentait une charge de CHF 36'134.89.

Les impôts des personnes physiques de l'année en cours sont plus élevés mais restent stables. Les taxations sur les années précédentes génèrent des rentrées mais ne figurent pas au budget.

Pour les personnes morales, des décomptes négatifs ont été générés.

Un montant pour la compensation cantonale de base – réforme fiscale a été perçu. Ce montant manquait au budget.

Les impôts spéciaux ont également progressé à part ceux pour les mutations qui sont moindres.

On notera une réévaluation des bâtiments du PF. Il s'agit en fait d'une cession de terrain à la Route de la Gare

2.2 Compte des investissements

Total dépenses : CHF 652'696.70

Total produits : CHF 40'312.05

Investissements terminés :

Chapitre 4

- Investissement du réseau santé Lac / charges liées.

Chapitre 6

- Modernisation de l'éclairage public route de la Gare/Place de l'église. Dépenses 2024 : CHF 6'979.75, investissement total: CHF 45'940.05.
- Acquisition d'une épareuse Energreen robot CHF 35'957.95. Investissement complémentaire sur décision du Conseil communal.

Investissements en cours :

- Rénovation et transformation du dépôt édilitaire (début du chantier 02.6.2025).
- Extension du réseau d'eau CCMM.
- Mesures contre les ruissellements.
- Mise en séparatif du quartier de la Pâla.
- Projet d'assainissement du Riau phase 1.

Produits : taxes de raccordement eau et épuration.



2.3 Bilan

1	ACTIF	30'270'437.06	29'420'564.58
10	Patrimoine financier	6'350'301.81	5'756'464.53
100	Disponibilités et placements à court terme	2'489'695.34	2'192'873.71
101	Créances	1'956'876.87	1'870'730.22
102	Placements financiers à court terme	0.00	0.00
104	Actifs de régularisation	397'129.60	186'260.60
107	Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	1'506'400.00	1'506'400.00
14	Patrimoine administratif	23'920'135.25	23'664'100.05
140	Immobilisations corporelles PA	21'565'245.95	21'174'795.25
142	Immobilisations incorporelles PA	31'792.80	28'613.50
145	Participations, capital social PA	27'120.00	27'120.00
146	Subventions d'investissement	2'295'976.50	2'433'571.30
2	PASSIF	30'270'437.06	29'420'564.58
20	CAPITAUX DE TIERS	3'632'694.35	3'020'646.00
200	Engagements courants	424'141.55	283'691.00
204	Passifs de régularisation (RG)	48'419.60	132'665.85
205	Provision à court terme		47'628.85
206	Engagements financiers à long terme	3'160'133.20	2'556'660.30
208	Provisions à long terme	0.00	0.00
209	Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux de tiers	0.00	0.00
29	Capital propre	26'637'742.71	25'971'734.51
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	5'200'440.75	5'249'284.55
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	5'718'816.30	5'003'964.30
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00
299	Excédent ou découvert de bilan	15'718'485.66	15'718'485.66
2990	Résultat annuel	994'285.63	428'184.07
2999	Résultat cumulé des années précédentes	14'724'200.03	15'718'485.66



2.4 Rapport de gestion – synthèse des indicateurs financiers

INDICATEURS FINANCIERS MCH2			
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET			-153.05%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			86%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS			0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			5%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			12%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE			12%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS			-4 763.71
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT			9%

Commentaire et conclusion :

Le taux d'autofinancement est dans la normalité. La majorité des investissements votés ont débuté mais n'ont pas encore d'impact sur les taux qui seront valorisés au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Pour les autres évaluations, la commune est très bien cotée.

2.5 Rapport de la commission financière

Le Syndic demande à l'Assemblée si elle a encore des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à la Présidente de la commission financière qui lit son rapport.

Rapport de la Commission financière

Assemblée communale du mardi 27 mai 2025

La Commission financière a été conviée en date du 1^{er} avril 2025 pour la présentation des comptes 2024, en présence de Monsieur David Humair, Syndic et responsable des finances, Monsieur Leo Colautti, membre du Conseil communal ainsi que de Madame Sylvie Staehlin, Administratrice des finances de notre commune.



Commune de Cressier

La Commission financière a ensuite été conviée en date du 10 avril 2025 pour une séance d'information, suite à la révision officielle des comptes de l'année 2024 effectuée par Monsieur Vésy, de la société Fiduciaire Gefid.

Lors de cette séance, Monsieur Vésy a soulevé que la comptabilité est parfaitement tenue et a chaleureusement remercié Madame Staehlin pour son travail exemplaire et sa disponibilité malgré une année particulièrement difficile. Le rapport écrit du réviseur confirme que les comptes de l'exercice 2024 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Comme chaque année, la Commission financière a reçu un exemplaire du bilan, des comptes de résultats, des comptes des investissements ainsi que du rapport de gestion complet rédigé par Madame Staehlin, qui contribue à la bonne compréhension de la gestion et des différences entre budget et comptes.

Comptes 2024

Comptes de fonctionnement

La Commission financière est ravie de constater que la gestion financière est propre et saine. Le budget 2024 a été respecté. Des événements extraordinaires permettent même un bénéfice inattendu de CHF 428'184.12 alors que le budget prévoyait un excédent de charge de CHF 324'916.10, soit une différence de CHF 753'100.22.

Cette différence provient entre autres, d'indemnités d'assurances ainsi que d'autres remboursements extraordinaires ; on citera par exemple, le solde en faveur de la commune, à la suite de la dissolution de l'Association des pompiers du Lac, la suppression de l'amortissement du centre de renfort suite à la vente du bâtiment, ainsi qu'une diminution des charges au chapitre de l'approvisionnement en eau potable. A noter également un montant de presque CHF 250'000.00 d'entrées fiscales des années précédentes ainsi qu'un montant de CHF 124'910.00 de compensation de la réforme fiscale.

Une bonne maîtrise des coûts par le Conseil Communal a également été remarqué par la Commission financière. Ces différents points vous ont été expliqués ce soir par le Conseil communal.

Bien que ce résultat 2024 soit excellent, il est principalement dû aux différentes rentrées qui demeurent extraordinaires. Ainsi, restons vigilants pour les prochaines années, sachant que sous un horizon de 7 ans, la commune devra faire face à une augmentation de sa charge d'amortissement avec la suppression de la réserve de réévaluation.

Comptes d'investissements

Comme investissement majeur, seul l'achat d'une épareuse pour un montant total de CHF 35'957.00 a été effectué durant l'année 2024.

Les autres investissements votés en 2024 sont en cours de réalisation et se poursuivent en 2025.

La Commission financière salue l'engagement du Conseil communal à présenter des comptes équilibrés, rejoint les conclusions de la fiduciaire Gefid et propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'année 2024 qui vous ont été présentés ce soir.

Cressier, le 27 mai 2025/ra

La Commission financière

La présidente et les membres :

Christiane Pilloud, Sébastien Berset, Bruno Gross, Regula Annichini-Knecht et Joël Oberson



Commune de Cressier

L'Assemblée ne demande pas la parole, le vote pour l'acceptation du compte de fonctionnement et du compte des investissements est procédé à main levée.

Ils sont acceptés à l'unanimité.

3. Crédit d'engagement 2025

3.1. Etude de faisabilité et projet d'ouvrage – Bâtiment Route de la Gare 10-12

Montant du crédit d'étude	CHF 215'000.00
----------------------------------	-----------------------

Amortissement annuel sur 10 ans	10%
---------------------------------	-----

Délai de réalisation : dans l'année 2025

Financement par le fonds de la commune.

Lors de l'Assemblée d'automne 2024, la population avait demandé de reporter la demande de crédit d'engagement pour l'étude de faisabilité et projet d'ouvrage pour le bâtiment de la Route de la Gare 10-12, afin d'obtenir des informations plus détaillées.

Une séance d'information à la population a eu lieu le mercredi 21 mai 2025 où un certain nombre de citoyens étaient présents. Le projet global ne sera donc pas représenté ce soir. Il est juste précisé qu'une pré-étude est nécessaire afin de déterminer les possibilités de rénovation de ce bâtiment. Au terme de ces analyses, le projet final sera à nouveau présenté à la population qui décidera de la poursuite ou non de cette rénovation. En ce qui concerne les coûts financiers totaux, ils sont estimés entre CHF 2'000'000.00 et CHF 3'000'000.00.

Beat Haessig demande si ce projet provoquera une augmentation d'impôts ?

David Humair répond par la négative car pour cette première étape, le montant a été prévu au budget. Pour la suite du projet, il ne peut se prononcer, tout dépendra du montant final et de la méthode de financement.

Aucune autre question n'étant soulevée, la parole est donnée à la Présidente de la Commission financière qui lit son rapport :

Crédit d'engagement 2025

3.1. Etude de faisabilité et projet d'ouvrage - Bâtiment Route de la Gare 10-12

Lors de la dernière Assemblée communale, les citoyens ont demandé le report de la demande de crédit d'engagement afin d'obtenir des informations complémentaires.

Une séance d'information à la population a été organisée en date du 21 mai 2025.

Bien que le rôle de la Commission financière est de se prononcer sur la capacité financière de la Commune à faire un investissement, nous vous faisons part de notre réflexion.

Cet investissement porte sur un montant de CHF 215'000.00 destiné à financer l'étude de faisabilité ainsi que l'élaboration d'un projet d'ouvrage en vue de la rénovation du bâtiment communal, route de la Gare 10-12. Ce bâtiment accueille actuellement l'école maternelle, installée dans des locaux vétustes et quasiment insalubres, ainsi qu'un appartement ne pouvant pas être mis en location étant donné également son état de vétusté, situation rendant impérative une réflexion approfondie sur sa réhabilitation.



Commune de Cressier

La Commune ne présente actuellement **aucune dette**, ce qui constitue une situation saine et favorable. Toutefois, la **projection financière pour les années à venir** indique des **perspectives moins aisées**, en raison d'autres besoins d'investissements potentiels, cependant le nombre d'habitants est en augmentation, ce qui pourrait laisser prévoir une augmentation des recettes fiscales.

La rénovation de ce bâtiment nécessitera, selon toute probabilité, un **recours à l'emprunt**, compte tenu de l'absence de budget actuellement alloué à la phase de réalisation des travaux. Il conviendra donc de procéder à une analyse approfondie de l'endettement futur et de sa soutenabilité, en lien avec la planification financière de la Commune.

Une fois rénové, le bâtiment devrait générer un revenu permettant de **couvrir les charges courantes du bâtiment** en dégageant une légère marge pour l'amortissement de l'investissement ou le remboursement de l'emprunt.

La Commission financière souligne l'importance stratégique de maintenir une **école maternelle** dans des conditions d'accueil décentes et sécurisées. Le maintien de cette fonction dans le bâtiment rénové apparaît comme une priorité d'intérêt public. L'état actuel des locaux ne répond plus aux exigences minimales de sécurité et de salubrité, ce qui justifie pleinement la nécessité de cette première phase d'étude.

La Commission financière, après analyse, **recommande l'octroi du crédit d'engagement** pour permettre la réalisation de cette étude préalable, indispensable pour évaluer de manière rigoureuse le coût, la faisabilité et les implications budgétaires du projet.

Ainsi, la Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter ce crédit d'engagement de CHF 215'000.00 qui sera financé par le fonds de la Commune.

Cressier, le 27 mai 2025/ra

La Commission financière

La présidente et les membres :

Christiane Pilloud, Sébastien Berset, Bruno Gross, Regula Annichini-Knecht et Joël Oberson

Après position de la Commission financière, la demande du crédit d'étude est passée au vote et est acceptée par l'Assemblée par 66 voix pour et 2 abstentions.

Au terme de ce point, **David Humair** reprend la parole pour rendre hommage à Madame Sylvie Staehlin dont il s'agissait de sa dernière Assemblée ce soir. Il souhaite lui adresser ses plus sincères remerciements pour les nombreuses années qu'elle a consacrées à la commune en tant que secrétaire communale et responsable des finances publiques. Il exprime qu'elle a toujours su exercer ses fonctions avec une rare perspicacité, une clairvoyance précieuse et une précision exemplaire. Ces qualités ont fait d'elle un pilier de l'Administration, une référence à laquelle chacun pouvait se fier, dont lui le premier. Il a toujours eu une confiance totale en son jugement, en son intégrité et en son engagement. Même en situation très difficile, cette confiance, fondée sur des années de collaboration, s'est doublée d'une profonde estime puis d'une amitié véritable. Il la remercie encore pour son professionnalisme, son écoute et sa loyauté. Également pour sa discrétion, son sens du devoir et sa capacité à garder le cap même dans les moments les plus complexes et difficiles. Il est certain qu'elle laissera une empreinte forte et respectée et que tous ceux qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés partagent ce sentiment.



Commune de Cressier

Sylvie Staehlin, très émue, remercie David Humair pour ses mots. Elle formule ses adieux à l'Assemblée tout en précisant qu'elle sera encore présente jusqu'à la fin juin et qu'elle sera encore à disposition pour la suite. Elle souhaite encore dire qu'elle a été en fonction durant 16 ans. Des années parfois difficiles mais surtout merveilleuses avec la majorité des personnes ici présentes. Elle les remercie pour leur soutien.

David Humair profite de cet élan pour adresser à Myriam Chamorel et Sandra Loup tous ses vœux de réussite et d'épanouissement dans leurs nouvelles fonctions. Ainsi qu'à M. Philippe Berset, qui a rejoint la commune en décembre dernier en tant qu'agent de maintenance et qui, dès son arrivée, s'est distingué par sa proactivité, son sérieux et sa disponibilité. Tout cela avec le soutien de M. Sefer Gashi et M. Henri Maillard dont la collaboration efficace et la connaissance du terrain forment une équipe soudée et compétente à tous les trois.

Christiane Pilloud, Présidente de la Commission financière, souhaite également prendre la parole pour remercier Mme Sylvie Staehlin pour son investissement, sa rigueur et son professionnalisme dans la tenue des comptes de la commune tout au long de son parcours professionnel. Tous les membres de la commission lui souhaitent le meilleur pour sa nouvelle vie.

4. Divers

David Humair débute le point divers en abordant un sujet qui été soulevé depuis quelques temps par des citoyens, la sécurité piétonne. Un diaporama est présenté traitant de l'historique du projet Valtraloc, la réglementation par rapport aux signalisations, des statistiques et quelques possibilités envisageables par rapport à un changement des règles de circulation dans le village.

Au terme de cette présentation, **David Humair** explique que divers contacts ont été entrepris auprès de différentes instances par rapport à cette analyse et que le but était d'informer les citoyens sur ces faits. Il sait qu'un certain nombre de citoyens souhaitent que le Conseil communal entre plus en matière. Cela sera fait dans les règles de l'art si besoin mais pour l'instant, les autorités n'y sont pas favorables.

Claude Maier demande la parole et fait part de sa frustration car dans la première partie du rapport, la Commission de sécurité piétonne n'a pas été mentionnée. Ce groupe a travaillé durant trois à quatre ans pour étudier le dossier avec un ingénieur, dossier qui a été en grande partie ignoré par le Conseil communal de l'époque. Il se rend compte que certaines choses qui figuraient dans leurs propositions auraient été très utiles.

Denis Pythoud, qui fait partie des citoyens concernés par ce sujet, est étonné que ce point ait été amené alors qu'on l'avait informé que rien ne serait fait durant cette législature. C'est dans ce sens, qu'avec d'autres personnes concernées par la sécurité piétonne, ils se sont réunis afin de voir ce qu'ils pouvaient faire. Après prise de renseignements auprès du canton, ils ont découvert que le Conseil communal restait l'autorité compétente pour agir et il leur a été conseillé de faire une pétition. Cela leur a semblé être une bonne chose car cela leur a permis de constater qu'ils n'étaient pas les seuls à avoir un sentiment d'insécurité par rapport aux piétons. Cette pétition demande au Conseil communal de prendre des mesures concrètes pour améliorer la sécurité des piétons dans le village en particulier autour de la zone de l'Eglise mais également dans d'autres endroits et même en voiture. Les priorités de droites ne sont pas respectées et la plupart des gens ont pris de mauvaises habitudes. La pétition fait état de 113 signatures de citoyens de Cressier ce qui représente une personne sur cinq. Ils n'ont pas fait de porte à porte, ils ont simplement approché des gens qui se sentaient concernés. M. Pythoud trouve que le 30 km/h serait une solution. Le temps de l'étude ainsi que l'investissement ne lui semblent pas énorme. Cependant, dans l'urgence, il faudrait prendre des mesures pour les piétons. Il remet donc cette pétition formellement qui demande au Conseil communal de prendre des mesures concrètes pour améliorer la sécurité des piétons à Cressier. Il



Commune de Cressier

se réjouit de voir toutes ces propositions et se dit aussi très heureux qu'au final, malgré la première réponse qui lui avait été donnée, des choses ont été proposées.

David Humair accuse réception de cette pétition et comme cette démarche avait été annoncée par un membre du groupe, il informe que les autorités se sont d'ores et déjà renseignées sur la procédure à suivre. Il relate l'art. 17 de la loi sur les communes qui stipule qu'après liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'Assemblée. Celle-là décide, séance tenante ou lors de la prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions. Dans ce cas, elles sont transmises au Conseil communal qui se déterminent à leur sujet et les soumet à l'Assemblée pour décision dans le délai d'une année. Cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude.

Par respect de cette réglementation, **David Humair** demande à l'Assemblée communale si elle est intéressée à ce que le Conseil communal se positionne plus en détail par rapport au sujet de la sécurité piétonne et donner suite à cette pétition dans un délai d'une année.

Denis Pythoud reprend la parole au sujet de cette réglementation et informe que le sujet concerné a été amené à plusieurs reprises depuis près de cinq ans selon les anciens procès-verbaux. La question du 30 km/h n'a, d'après ce qu'il a compris dans la lecture de ces pv, jamais été votée.

David Humair répond dans l'affirmative.

Denis Pythoud reste étonné que le Conseil communal arrive maintenant avec cette loi et procède à un vote sachant que cela n'avait jamais été fait avant.

David Humair explique qu'il n'y a jamais eu à voter dans la mesure où il ne s'agissait pas de procédure formelle mais uniquement de discussions. Aujourd'hui, de part cette pétition, il s'agit d'un cas formel donc il va le traiter d'une manière formelle et demander à l'Assemblée si elle est d'accord ou pas, que les autorités y donnent suite.

Claude Maier tient à préciser qu'il a demandé au moins à trois reprises lors des Assemblées que le 30 km/h soit instauré mais cela n'a jamais été traité.

David Humair acquiesce car il existe une procédure pour cela. Aujourd'hui le cas est différent, c'est formel et une suite doit être donnée. La question est simple, une pétition a été déposée et signée par 113 citoyens qui demandent que le Conseil communal analyse la situation. Lors de la présentation, il a été communiqué les possibilités qui peuvent être éventuellement réalisées et le fait que le Conseil communal n'était pas favorable au 30 km/h. La décision appartient maintenant à l'Assemblée et David Humair demande maintenant de passer au vote.

David Humbert s'excuse mais informe que le sujet parle de la sécurité piétonne, des enfants en particulier et qu'il faut attendre une année. Il trouve facile de se cacher derrière un règlement, il s'agit de la sécurité des enfants et il estime qu'il faut faire preuve de bon sens et arrêter de se cacher derrière des procédures. Avec 113 signatures, il pense s'attendre à des propositions bien avant une année.

David Humair répond que si l'Assemblée l'accepte, des propositions seront faites. Le Conseil communal est le pouvoir exécutif et la population le législatif. L'art. 17 est clair ; si une proposition est faite, l'Assemblée décide séance tenante, pas dans dix ans mais tout de suite, s'il faut donner suite ou non. En cas d'accord, l'exécutif prendra les mesures qu'il faut pour aller dans le bon sens.



Commune de Cressier

Laurence Keller ne comprend pas bien et demande quels sont les arguments pour ne pas mettre en place quelque chose pour la sécurité routière et pour les enfants.

David Humair estime avoir montré clairement de quoi il en retournait.

Claude Maier reprend la parole et pense qu'il y a une urgence. Il marche beaucoup dans le village et il trouve que pour les piétons, rien n'est indiqué à l'entrée et à la sortie du village et il n'y a aucun passage pour piétons. Quel est le droit des piétons en dehors du Centre village ? Il voit les enfants qui partent à l'école, qui descendent la route des Chenevières et ils sont là, ils attendent, les voitures passent... Il pense qu'il faudrait un règlement pour savoir comment doit réagir le piéton. Lui-même stoppe les voitures mais les enfants ne peuvent pas le faire. Il y a donc une sécurité pour les enfants qui est urgente et qui ne peut pas attendre deux ans.

David Humair explique que les points sont clairs, les procédures demandent un certain nombre de demandes auprès du Service des Ponts et Chaussées, des Biens Culturels, de la police cantonale... Un projet doit être fait sur l'ensemble du village. Il a été montré qu'il était possible éventuellement de mettre une zone à 20 km/h. Ceci est également sujet à différentes réglementations. Il demande à nouveau de passer au vote, séance tenante comme indiqué dans l'art. 17, si l'Assemblée souhaite que le Conseil communal entre en matière ou non. Si tel est le cas, se sera fait. Si la plupart de la population pense que la situation actuelle est correcte, il n'y aura pas d'entrée en matière. C'est aussi simple que ça et l'art. 17 est très clair à ce sujet. Il profite de raconter son expérience faite récemment en Namibie où une centaine d'écoliers doivent longer une route dont la limitation est de 120 km/h. La notion de risque est culturelle et la notion de danger également.

L'Assemblée se manifeste et **David Humair** explique que la discussion peut sans problème s'éterniser car il y a des arguments pour et des arguments contre. Le sujet devient émotionnel et les discussions houleuses. Comme déjà dit, si la population veut que les autorités aillent plus loin, cela sera fait. Il demande de passer au vote.

Une partie de la population se manifeste à nouveau et le Syndic coupe court la discussion.

Richard Pilloud demande la parole et aimerait juste informer qu'il y a tout de même une information qui a été donnée et qui est fautive, à savoir que le groupe a bien fait du porte-à-porte car ils ont sonné chez lui. Il a donné son avis et dit qu'il y avait certainement des possibilités d'analyser certaines choses au niveau de l'Eglise mais qu'en vérité, la population devait réguler sa vitesse. Il a clairement été montré au nombre de pourcentage de circulation qu'il y a une circulation rapide très limitée. Il faut sensibiliser ces gens qui roulent trop vite. A la population, aux parents et aux conducteurs de faire attention et tout se passera bien comme cela avait été planifié en 1999 lorsqu'il faisait partie également du groupe de sécurité piétonne.

Sabrina Nicolet explique que tout le monde a ses craintes dans le village, certains ne se sentent pas en sécurité sur le trottoir et d'autres le sont. Elle comprend que par manque de temps, que par manque d'énergie et que par manque de motivation les autorités ont l'envie de fermer cette porte. Elle propose tout simplement de mettre sur pied une commission de sécurité piétonne afin de sous-traiter ce dossier.

David Humair répond que la porte n'a jamais été fermée.

Sabrina Nicolet estime que c'est ce qui va se passer en votant. Ce sera oui ou non.

David Humair explique que le règlement s'applique et c'est tout. L'Assemblée reste le législatif.

Sabrina Nicolet demande ce qu'il va se passer s'ils n'ont pas assez de vote.



Commune de Cressier

David Humair intervient en racontant qu'il y a plusieurs années, il y avait eu un problème en ce qui concernait l'eau. Il s'agissait également d'un sujet émotionnel mais finalement, tous ensemble, une solution a été trouvée. Le Conseil communal a bien compris la demande des citoyens et qu'il fallait revoir certaines choses ou non. Maintenant il s'agit d'être factuel ; une pétition a été déposée ce qui est un droit.

Sabrina Nicolet demande que le Conseil communal comprenne que des personnes concernées par cette sécurité piétonne ne sont pas présentes ce soir. Il avait été demandé que ce sujet soit mis à l'ordre du jour et cela n'a pas été fait. Elle propose tout simplement de sous-traiter ce sujet à une commission de gens motivés du village, analyser les coûts, faire des démarches et proposer des solutions qui seront votées à l'Assemblée communale comme le montre le règlement.

David Humair répond que la mise en place d'un groupe de travail avec des gens concernés est effectivement une solution, ceci afin qu'ils puissent expliquer quels sont les problèmes. Mais cela reste à l'Assemblée de choisir si elle souhaite que le Conseil communal le fasse. Il s'excuse de formuler cela comme ça mais estime que si les personnes concernées souhaitaient se manifester, il aurait été bien qu'elles soient présentes ce soir.

Marianne Godel souhaite dire qu'il faudrait tout d'abord commencer par éduquer les parents. Certains accompagnent les enfants avec la poussette, le chien et ils sont encore au téléphone. Alors l'enfant attend pour traverser la route ou il la traverse et attend ses parents de l'autre côté. Elle le remarque lorsqu'elle passe avec le bus, les parents sont au téléphone et l'enfant est presque déjà à la maison quand ils s'en rendent compte. Alors elle pense qu'il faut commencer par l'éducation des parents.

David Humair propose de passer au vote. Il résume à nouveau le fait qu'un groupe de citoyens a présenté une pétition avec 113 noms de personnes qui seraient intéressées à ce qu'une entrée en matière soit faite par rapport à la vitesse dans le village. Le Conseil communal a présenté un certain nombre de faits et se positionne contre car il estime que ce serait superflu. A l'Assemblée de dire si elle pense qu'il faille entrer en matière et aller plus à fond dans ce problème.

Le vote est effectué à deux reprises afin d'obtenir un résultat correct et confirmé.

L'Assemblée se positionne sur l'entrée en matière du Conseil pour des mesures sur la sécurité piétonne :

Pour/favorable	23
Abstention	7
<u>Contre/défavorable</u>	<u>38</u>
Total	68

David Humair annonce les résultats et conclut que la majorité de la population est contre une entrée en matière. Cependant, il a été montré ce qui était possible de faire et la porte reste ouverte. Les soucis de chacun restent pris en compte. Si 113 citoyens pensent qu'il s'agit d'un problème, des discussions avec Conseil communal sont possibles mais de manière pacifique.

Laurence Keller estime que le Conseil communal a le devoir de protéger ses citoyens et si des citoyens viennent faire part d'un sentiment d'insécurité, c'est une tâche et un travail de faire en sorte d'amener un sentiment de sécurité.

David Humair répond qu'elle a entièrement raison. Le Conseil communal a demandé plusieurs fois à la police cantonale de venir faire des contrôles, un radar pédagogique a été placé à plusieurs reprises et le respect des règles est à chaque fois répété dans le Cressia'quoi ?. Il estime donc que le travail est fait.



Commune de Cressier

Le sujet étant clos, la parole est ensuite donnée à **Jacques Berset** qui souhaite donner quelques informations sur le réseau d'eau. Le charbon actif vient d'être changé. Le remplacement intervient plutôt à deux fois et demie par année. La surveillance du réseau est bien cadrée et des analyses ont également été demandées concernant le PFAS qui est un nouveau polluant. Aujourd'hui, notre source n'en contient pas et les valeurs sont en dessous des normes.

David Humair donne ensuite la parole à la population.

Claude Maier annonce une nouvelle un peu plus positive. Il y a une année, il était au salon du livre au Château de Cressier Neuchâtel et un Conseiller communal, qui est responsable du dicastère de la culture, l'a approché pour proposer une relation avec Cressier FR. A la suite de cela, il a été nommé dans le cercle littéraire cressiacois qui compte six écrivains neuchâtelois et un fribourgeois mais au final, tous sont des cressiacois. Il y a eu une première manifestation mais en ce qui concerne le prochain salon du livre, il a demandé au Conseil communal d'y participer et M. Jean-Pierre Pürro l'accompagnera. Ils verront ensuite ce qu'il se passera.

David Humair remercie Claude Maier d'avoir « jeter des ponts » avec Cressier NE et informe que s'ils en ont besoin, là aussi, la porte est ouverte pour en discuter.

Plus aucune question n'étant soulevée, **David Humair** remercie encore les citoyennes et citoyens de s'être déplacés ce soir en Assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h45.

Le Syndic :

La secrétaire :